

Image not found or type unknown



pension alimentaire supprimé

Par **enfin**, le **02/05/2012** à **16:57**

bonjour

d'abord je vous explique:

j'ai saisi le jaf en janvier pour supprimé la pension alimentaire que je verse a ma fille majeur tout les mois , le jaf a rendu sa decision au mois d'avril il l'a supprimé à partir de mi janvier ma question est :

est ce que ma fille majeur doit me remboursé les sommes que je lui est versé c'est à dire a partir de mi janvier jusque mars étant donné que moi je lui est versé pour pas avoir de probleme en attendant la décision du juge

merci de vos reponses